

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DU TARN
COMMUNE DE BROZE

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 16 FÉVRIER 2026**

01-02-2026

L'an deux mille vingt-six le seize février, le Conseil Municipal de cette Commune régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. LAGASSE Patrick, Maire, sur convocation de Monsieur le Maire en date du onze février deux mille vingt-six.

Président : Patrick LAGASSE **Secrétaire de séance** : Jacques AUDIBERT
Membres présents : AUDIBERT Jacques. CALMET David. CAYRE André.
LAGASSE Patrick. POUX Christian. ROUQUIE Claude. TOSQUES Jean-Claude.
Membres absents excusés : BAYLE Annette. BERCIER Sarah. TRENTAZ Serge.
VEIGA DELMAS Sonia

Afférent au Conseil	Nombre de membres	
	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
11	11	7

Le quorum est atteint.

Objet : Approbation de signature d'une convention entre le SMAEPG et la commune

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que la compétence Défense extérieure contre l'incendie service public (DECI-SP) du SMAEPG est restituée aux collectivités depuis le 1^{er} janvier 2026.

Le syndicat Mixte d'Assainissement et d'Eau Potable du Gaillacois propose à la commune de signer une convention pour la réalisation de prestations de service.

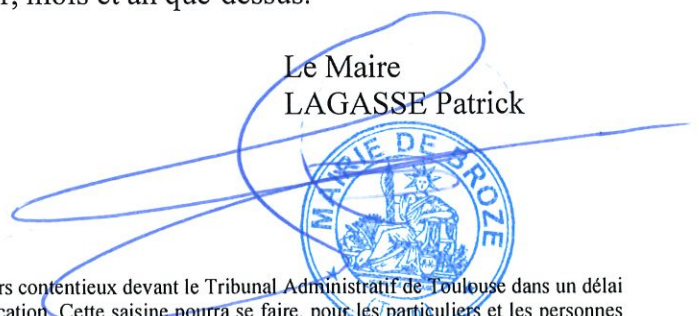
Après avoir entendu Monsieur le Maire, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, décide de signer la convention entre le SMAEPG et la commune de BROZE ;

Ainsi fait et délibéré à Broze, les jour, mois et an que-dessus.

Le secrétaire de séance,
AUDIBERT Jacques



Le Maire
LAGASSE Patrick



La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois à compter de sa notification ou de sa publication. Cette saisine pourra se faire, pour les particuliers et les personnes morales de droit privé non chargés de la gestion d'un service public, par la voie habituelle du courrier ou via l'application informatique Télérecours, accessible par le lien <http://www.telerecours.fr>

01-02-2026